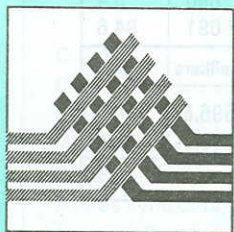


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

Division Conditions de travail et Relations professionnelles

Numéro 181 - JUILLET 1990

Les élections aux comités d'entreprise en 1989 *

La participation baisse encore, le recul de la CGT se poursuit, la progression des non-syndiqués se confirme.

La participation diminue.

1,7 million de salariés environ se sont rendus aux urnes en 1989, soit 65,4% des électeurs inscrits. La participation diminue de 1,3 point alors qu'elle n'avait perdu que 0,6 point entre 1985 et 1987.

	1981	1983	1985		1987	1989
			sans SNCF	avec SNCF	avec SNCF	avec SNCF
Taux de participation . . .	69,6	69,2	66,4	67,3	66,7	65,4

(*) — Les élections aux comités d'entreprise ont lieu tous les deux ans; des comparaisons pertinentes ne peuvent donc s'établir que sur des années de même parité. L'ensemble des résultats détaillés de ces élections, commentés et analysés, seront publiés à l'automne 1990 dans un numéro des *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi* (DSTE).



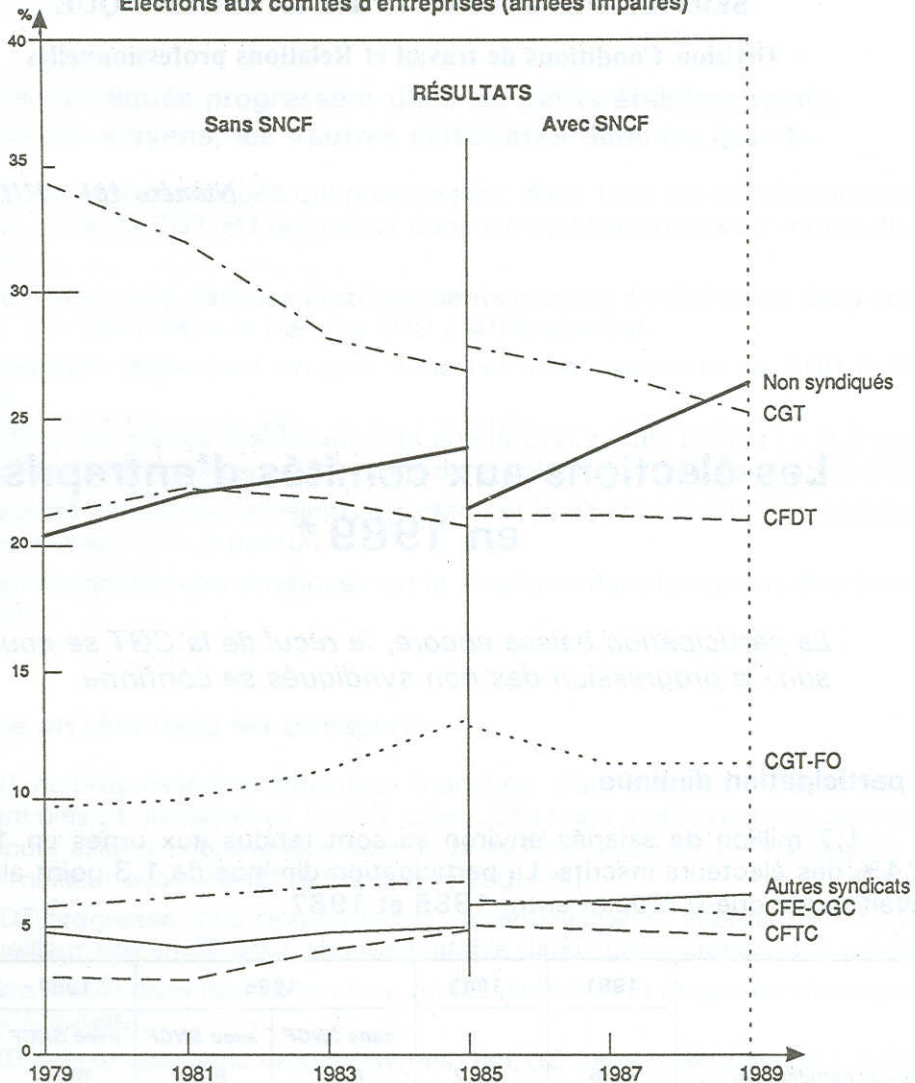
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

	1983		1985				1987		1989	
	Sans SNCF		Sans SNCF		Avec SNCF		Avec SNCF		Avec SNCF	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réponses reçues	12 064	100,0	11 878	100,0	11 908	100,0	12 117	100,0	12 781	100,0
Carences	909	7,5	462	3,9	462	3,9	615	5,1*	690	5,4
Comités élus	11 155	92,5	11 416	96,1	11 446	96,1	11 502	94,9*	12 091	94,6
	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%
Électeurs inscrits	2 270,6	100,0	2 334,9	100,0	2 553,5	100,0	2 545,9	100,0	2 596,8	100,0
Suffrages exprimés	1 572,0	69,2	1 550,6	66,4	1 718,4	67,3	1 694,4	66,7	1 698,7	65,4

(*) - Les taux indiqués dans le Premières Informations n° 90 de juin 1988 sont erronés.

Le nombre de réponses reçues est en hausse par rapport à 1987 : + 664 réparties entre carences : + 75 et comités élus : + 589.

ÉVOLUTION DES SCORES DES SYNDICATS ET DES NON SYNDIQUÉS Élections aux comités d'entreprises (années impaires)



Pour mémoire : résultats globaux des années paires.

En pourcentage des suffrages exprimés

	1980	1982	1984	1986	1988
C.G.T.	36,5	32,3	29,3	27,1	26,7
C.F.D.T.	21,3	22,8	21,0	21,2	20,7
C.F.T.C.	2,9	2,9	3,8	3,8	3,7
C.G.T.-F.O.	11,0	11,7	13,9	14,4	13,7
C.F.E.-C.G.C.	6,0	7,0	7,1	7,5	6,8
Autres syndicats	5,0	4,4	4,8	5,0	4,8
Non-syndiqués	16,8	18,4	19,7	21,1	23,5

Les grandes confédérations perdent des voix, les non-syndiqués en gagnent.

RÉSULTATS GLOBAUX : Répartition des suffrages exprimés en pourcentage.

	1981	1983	1985		1987	1989	Écart 89/87
			sans SNCF	avec SNCF			
C.G.T.	32,0	28,5	25,9	27,7	26,8	25,1	- 1,7
C.F.D.T.	22,3	21,9	20,8	21,2	21,3	21,0	- 0,3
C.F.T.C.	2,9	4,0	4,7	5,0	4,8	4,6	- 0,2
C.G.T. - F.O.	9,9	11,1	13,0	12,6	11,3	11,2	- 0,1
C.F.E. - C.G.C.	6,1	6,5	6,7	6,2	5,9	5,5	- 0,4
Autres syndicats	4,1	4,7	5,1	5,8	6,0	6,3	+ 0,3
Non-syndiqués	22,2	22,8	23,8	21,5	23,9	26,4	+ 2,5

La C.G.T. avec 25,1% des voix perd 1,7 point par rapport à 1987, et 6% de ses suffrages. Ce recul est plus rapide qu'entre 1985 et 1987, mais moins rapide qu'avant 1985.

La CFDT et la CFTC reculent très légèrement.

Le score de la CGT-FO reste pratiquement stable après s'être affaibli entre 1985 et 1987.

La CFE-CGC perd près de 8% de ses voix.

Les « autres syndicats » progressent à peine.

Le phénomène le plus marquant est la poursuite de la progression des non-syndiqués (+ 2,5 points). En 1989, pour la première fois, les listes non-syndicales recueillent plus de voix que celles de n'importe quel syndicat pris séparément. Il est vrai cependant que les non-syndiqués sont loin de former un ensemble homogène.

Les non-syndiqués progressent au détriment de la CGT dans le premier collège, de la CGC dans les deuxième et troisième collèges, de l'ensemble des syndicats dans les collèges uniques.

En pourcentage des suffrages exprimés

	Ensemble		1 ^{er} Collège *		2 ^e Collège *		3 ^e Collège *		Collèges uniques	
	1987	1989	1987	1989	1987	1989	1987	1989	1987	1989
C.G.T.	26,8	25,1	34,4	32,3	13,7	13,0	4,7	4,5	14,8	14,6
C.F.D.T.	21,3	21,0	22,5	22,2	20,8	20,7	11,9	12,7	19,5	18,9
C.F.T.C.	4,8	4,6	4,8	4,5	5,2	5,2	5,4	4,9	3,5	3,2
C.G.T. - F.O.	11,3	11,2	12,3	12,3	10,3	10,0	7,3	6,8	8,4	8,3
C.F.E. - C.G.C.	5,9	5,5	0,6	0,5	15,6	13,6	36,2	34,4	1,0	0,8
Autres syndicats	6,0	6,3	4,8	5,1	7,9	8,3	13,7	15,0	5,0	4,5
Non-syndiqués	23,9	26,4	20,7	23,1	26,5	29,1	20,6	21,8	47,8	49,7

(*) 1^{er} collège : ouvriers et employés + ouvriers seuls + employés seuls.

2^e collège : agents de maîtrise, techniciens, cadres et ingénieurs + agents de maîtrise et techniciens seuls.

3^e collège : cadres et ingénieurs seuls.

La CGT recule dans tous les collèges, principalement dans le premier (- 2,1 points) où elle est traditionnellement bien implantée.

La CFDT maintient sa position dans le deuxième collège, recule légèrement dans le premier collège et les collèges uniques, mais progresse dans le troisième collège (+ 0,8 point).

La CFTC reste stable dans le deuxième collège et recule dans les autres.

La CGT-FO reste stable dans le premier collège et les collèges uniques mais recule légèrement dans les deuxième et troisième collèges.

C'est dans les collèges maîtrise et cadres que la CGC recule le plus : - 2 points dans le deuxième collège et - 1,8 point dans le troisième.

Les « autres syndicats » progressent nettement dans le troisième collège.

Les non-syndiqués progressent partout.

Évolution régionale

La CGT ne progresse qu'en Basse-Normandie (+ 1,9 point) et en Corse (+ 4,8 points). Elle reste stable en Alsace et dans le Centre et recule dans dix-neuf régions, notamment le Nord-Pas de Calais (− 5,8 points). Elle réalise toujours ses meilleurs scores dans le Limousin, en Corse et en Haute-Normandie mais elle obtient moins de voix que les non-syndiqués en Bourgogne, Franche-Comté, Ile de France, Picardie et Poitou-Charentes.

La CFDT progresse dans huit régions (en particulier Auvergne : + 2,2 points; Centre : + 2,1 points), reste stable dans cinq régions et recule dans dix. Elle conserve la première place en Bretagne et dans les Pays de la Loire mais perd en Lorraine.

FO progresse dans onze régions (en particulier les DOM : + 2,7 points; Provence-Alpes-Côte d'Azur : + 1,7 point; Corse : + 2,1 points), recule dans dix régions et reste stable en Franche-Comté et en Picardie).

Les non-syndiqués ne reculent que dans le Centre (− 2,2 points), restent stables en Champagne-Ardenne et progressent partout ailleurs. Leur progression est la plus forte dans le Limousin (+ 3,8 points) et en Ile-de-France (+ 3,6 points).

FO et les non-syndiqués progressent dans les petits établissements, la CFDT dans les moyens, les « autres syndicats » dans les grands.

Excepté les non-syndiqués qui progressent dans tous les établissements quelle que soit leur taille, seule la CGT-FO progresse dans les établissements de moins de 50 salariés (+ 0,7 point).

La CFDT progresse dans les établissements moyens (+ 0,4 point dans ceux de 100 à 199 salariés; + 1 point dans la tranche 200 à 499 salariés).

FO progresse également un peu dans les établissements de 500 à 999 salariés (+ 0,4 point).

C'est dans les grands établissements que la CGT recule le plus (− 2,2 points dans la tranche de 500 à 999 salariés; − 1,4 point dans celle des 1000 salariés et plus).

Les « autres syndicats » améliorent fortement leurs scores dans les établissements de 1000 salariés et plus (+ 2,3 points).

La progression des non syndiqués est la plus forte dans la tranche des 50 à 99 salariés (+ 3,8 points).

La CGT reste en tête dans les transports.

La CGT ne progresse que dans deux branches : l'agriculture (+ 1,9 point) ainsi que les industries agricoles et alimentaires (+ 0,5 point). Elle reste stable dans les services non marchands et recule ailleurs, notamment dans la branche énergie (*) (− 4,1 points). Elle réalise toujours son meilleur score dans les transports (36,5%).

La CFDT progresse dans cinq branches, essentiellement l'énergie (+ 6,6 points) où elle réalise son meilleur score (34,8%). Elle reste stable dans quatre branches et recule dans cinq.

FO reste stable dans deux branches, recule dans huit et progresse dans quatre dont les transports (+ 1,3 point).

La CFTC progresse dans deux branches, la CGC dans trois (énergie : + 6 points).

Les « autres syndicats » progressent dans six branches (organismes financiers : + 3,6 points), restent stables dans deux et reculent dans six (énergie : − 7,3 points).

Les non-syndiqués ne reculent que dans la branche énergie (− 0,9 point), restent stables dans les organismes financiers et progressent partout ailleurs. Leur progression est la plus forte dans la branche location-crédit bail immobilier (+ 11,8 points). Ils obtiennent le plus grand pourcentage de suffrages dans les commerces (45,5%).

(*) — La branche énergie ne représente que 0,6% de l'ensemble des suffrages exprimés, les établissements EDF-GDF n'étant pas soumis à la législation sur les C.E.